

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE**  
**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**LE JEUDI 09 AVRIL 2015 A 19H30 A ROCHE**

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	24	32

L'an 2015, le jeudi 09 avril 2015, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Roche, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Vendredi 03 Avril 2015

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

**Présents :** QUEMIN André, (Bonnefamille) ; ORELLE Pierre-Louis, BESSON Nathalie, MIGNOZZI François (Charantonnay); MAGNARD Corinne, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; CRESSENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); ANGONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, DAMIER Pierre, GENDRIN Valérie, NOWAK Christine (Heyrieux); PORRETTA René, VISCOGLIOSI Béatrice (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, KENT Pierre-Alain (Roche); LASSALLE Camille, JALOUX Isabelle, CASTAING Patrick (Saint Georges d'Espéranche); GALLON Gérard, MICHAUD Jean-Paul (Saint Just Chaleysin); PARISSET Robert, FARAUULT Patrick, (Valencin).

**Absents:** NEPLE Alain, BERGERET Julian, NEDJAM Angèle, PORTAL Philippe

**Procurations :** DEVRED Marie-Agnès donne procuration à QUEMIN André  
 REY Christian donne procuration à MAGNARD Corinne  
 REVEYRAND Michel donne procuration à ANGONIN Daniel  
 VAILLANT Evelyne donne procuration à COCHARD Bernard  
 TERRY Joël donne procuration à JALOUX Isabelle  
 HUGOU Isabelle donne procuration à MICHAUD Jean-Paul  
 MUSTI Murielle donne procuration à GALLON Gérard  
 CLAUDIN Félicie donne procuration à PARISSET Robert

### 1. Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2015

Le conseil communautaire, avec 4 abstentions (JALOUX Isabelle, BESSON Nathalie, ORELLE Pierre-Louis et MIGNOZZI François) DECIDE :

- DE FIXER les taux pour chaque commune, au vu du coût du service communiqué par le SMND et au vu des bases d'imposition prévisionnelles de TEOM établies par les services de l'Etat :

Communes	Produit attendu (= coût SMND)	Bases 2015 notifiées	Taux 2015	Taux 2014 (p/o mémoire)
<b>Bonnefamille</b>	121 434	714 305	<b>17,00%</b>	14,79%
<b>Charantonnay</b>	172 116	1 156 369	<b>14,88%</b>	13,00%
<b>Diémoz</b>	258 585	1 727 324	<b>14,97%</b>	13,08%
<b>Grenay</b>	156 920	1 676 061	<b>9,36%</b>	8,07%
<b>Heyrieux</b>	551 131	5 696 781	<b>9,67%</b>	8,81%
<b>Oytier</b>	150 264	1 014 966	<b>14,80%</b>	13,02%
<b>Roche</b>	165 844	1 084 159	<b>15,30%</b>	13,04%
<b>St Georges d'Espéranche1</b>	332 545	1 198 105	<b>12,26%</b>	8,86%
<b>St Georges d'Espéranche2</b>		781 205	<b>9,56%</b>	6,91%
<b>St Georges d'Espéranche3</b>		1 617 034	<b>6,86%</b>	4,96%
<b>St Just</b>	258 983	1 603 040	<b>16,16%</b>	14,59%
<b>Valencin</b>	223 879	1 926 448	<b>11,62%</b>	9,77%
<b>Totaux</b>	<b>2 391 701</b>	<b>20 195 797</b>		

## 2. EHPAD LES COLOMBES - RECONSTRUCTION : AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE PASSEE AVEC LA SPLA SARA (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour un montant de 10 175 577 € HT soit un montant de 12 191 962 € TTC ;
- D'APPROUVER le calendrier prévisionnel avec une réception des travaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 ;
- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de mandat avec SARA qui modifie l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ainsi que les annexes à la convention ;
- D'AUTORISER le Président de la CCCND à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat avec SARA ainsi que tout document utile au bon déroulement du projet.

## 3. EHPAD LES COLOMBES – RECONSTRUCTION : APPROBATION DE L'APD / MONTANT DEFINITIF DES TRAVAUX / LANCEMENT DE LA CONSULTATION TRAVAUX EN APPEL D'OFFRES OUVERT ALLOTI

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'APD présenté par l'équipe SEXTANT ARCHITECTURE / Quadriplus groupe/ E2CA (mandataire SEXTANT ARCHITECTURE) ;
- D'APPROUVER l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour un montant de 10 175 577 € HT soit un montant de 12 191 962 € TTC ainsi que l'enveloppe affectée aux travaux à hauteur de 7 700 000 € HT ;
- D'APPROUVER le calendrier prévisionnel avec une réception des travaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Directeur Général de SARA, maître d'ouvrage délégué, à lancer un appel d'offres ouvert pour les travaux de construction de l'EHPAD, à signer toutes les pièces se rapportant à cette consultation et à signer les marchés de travaux suite aux décisions d'attribution que prendra la commission d'appel d'offres de la CCCND.

## 4. Mandat au Centre de Gestion de l'Isère afin de développer un contrat groupe d'assurance couvrant les risques statutaires des agents

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- MANDATER le CDG 38 pour une mise en concurrence dans le cadre d'un contrat d'assurances des risques statutaires ;
- PRECISER que ce mandat n'engage en rien la CC CNL qui pourra décider de son adhésion au contrat au terme de la procédure de marché public engagée par le CDG 38 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette démarche.

Affiché le :

15/04/2015

Jusqu'au :

14/05/2015

Le Président,  
René PORRETTA

